



Collège Irandatz

13 rue Bigarena 64700 Hendaye

☎ 05.59.20.91.72

gest.0640228a@ac-bordeaux.fr

secgestion.0640228a@ac-bordeaux.fr

TARIF DEMI-PENSION

ANNÉE 2024-2025

Document à conserver

Forfaits

Le collège IRANDATZ propose 2 forfaits :

- **Demi-pension 4 jours : DP4**

Du lundi au vendredi (sauf mercredi)

- **Demi-pension 5 jours : DP5**

Du lundi au vendredi

Annuel	1 ^{er} trimestre sept-déc.	2 ^{ème} trimestre jan-mars	3 ^{ème} trimestre avril- juillet
DP4 : 460,80 €*	179,20 €	140,80 €	140,80 €
DP5 : 549,00 €*	213,50 €	167,75 €	167,75 €

* Les tarifs peuvent être réévalués à compter du 01/01/2025 par le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Les élèves externes peuvent occasionnellement déjeuner au collège (comme par exemple dans le cadre des activités sportives de l'UNSS le mercredi) moyennant un ticket repas à 3,95€.

Le paiement de la demi-pension

Le paiement de la demi-pension se fait par trimestre : la facture sera transmise automatiquement en cours de trimestre par mail au responsable financier de l'élève.

4 moyens de règlement :

- **Le prélèvement automatique**
- Le paiement en numéraire
- Le paiement par chèque
- Le paiement par virement bancaire

1) Le prélèvement automatique

Ce moyen de paiement permet de répartir les frais de demi-pension dus par les familles en **9 mensualités prélevées en début de mois**.

Vous devez remplir le document « mandat de prélèvement SEPA » joint au dossier d'inscription. Ce document est à retourner, accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) au collège.

Le mandat de prélèvement est valable pour toute la durée de la scolarité de votre enfant dans l'établissement (sauf désengagement de la famille). En cas de deux rejets, ce mode de paiement sera supprimé pour l'année scolaire entière.

2) Le paiement en numéraire, en chèque ou par virement

Au milieu de chaque trimestre, chaque famille reçoit sa facture par courriel. Dès réception de cette dernière, le paiement en numéraire et en chèque se fait obligatoirement au service de gestion du collège. Pour le virement, les données bancaires du collège (IBAN) sont mentionnées sur la facture.

R.I.B (IBAN + BIC SWIFH)

Quel que soit le mode de paiement ou le régime choisi, et afin de pouvoir mettre à jour des éléments financiers concernant votre enfant, **vous devez joindre au dossier un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B).**

Aides à la scolarité

• Les bourses nationales

Les bourses sont attribuées pour une année scolaire. Elles se déclinent en 3 échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes en charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge.

Pour en faire la demande, le parent en charge de l'enfant remplit la partie : « Étude automatique du droit à bourse » dans le dossier d'inscription ou de réinscription de votre enfant.

Ces informations nous permettront de récupérer automatiquement vos données fiscales et vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Le montant annuel de la bourse sera versé en trois fois et sera déduite de la demi-pension (à chaque fin de trimestre).

Vous pouvez également en faire la demande auprès du service de gestion en version papier (Cerfa) ou en ligne sur EduConnect ou FranceConnect.

Les ressources prises en compte correspondent au revenu fiscal de référence mentionné **sur l'avis d'imposition 2024 portant sur les revenus 2023** (dernière déclaration).

• L'ADRS : Aide Départementale à la Restauration Scolaire

Les bénéficiaires de cette aide sont les familles boursières ainsi que les familles non boursières bénéficiant de **l'ARS (Allocation de rentrée scolaire)**.

Attention, pour en bénéficier, il faut transmettre au service intendance votre attestation de paiement de l'ARS (document CAF reçu fin août).

Le service de gestion du collège reste à votre disposition si vous avez besoin de renseignements complémentaires : gest.0640228a@ac-bordeaux.fr ou 05.59.20.91.72